

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

REUNION DU 21 décembre 2009 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

- M. Jean-Louis CANOVA, conseiller général de la Meuse, président,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt, vice-président,
- M. Bertrand PANCHER, député de la Meuse,
- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Henri FRANCOIS, maire de Saudron,
- M. Jean-François MUEL, maire de Ligny en Barrois,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Jean-Luc DEBOURDEAU, MEDEF,
- M. Jean-Marc FLEURY, AEMHM,
- Mme Corinne FRANCOIS, CDR 55,
- M. Eric LE DOUARON, Préfet de la Meuse,
- M. Pierre FORBES, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- Mme Sandrine JEAN DIT PANNEL, CLIS.

Etaient excusés :

- Mme Nelly JAQUET, conseillère régionale de Lorraine,
- M. Daniel RUHLAND, conseiller général de la Meuse,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Claude DELERUE, commune d'Effincourt,
- M. Jean-François FONTAINE, maire de Gillaumé,
- M. Stéphane MARTIN, maire de Gondrecourt le Château,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales.

Etaient représentés :

- M. Roland CORRIER, conseiller général de la Meuse,
- M. René MARTIN, Association Archéologie et Sciences naturelles,
- M. Marc DESCHAMPS, représentant des personnalités qualifiées.

1) Approbation du PV du CA du 19 octobre 2009

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 octobre 2009 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) Proposition de la commission « Communication »

M. FERNBACH présente le document préparé par la commission « Communication » pour parution le 27 décembre dans l'Est Républicain et le Journal de la Haute-Marne. Ce projet porte sur la Zone d'Intérêt pour une Reconnaissance Approfondie (ZIRA) proposée par l'ANDRA au gouvernement et présentée devant la commission « Localisation » le 30 novembre dernier. Il fait suite aux publications précédentes (par voie de presse ou dans le cadre de la Lettre du CLIS) et vise à informer le grand public.

Mme FRANCOIS et M. FLEURY estiment qu'une telle communication est prématurée (tant que le CLIS n'a pas donné d'avis), trop rassurante (les termes employés pouvant être trompeurs) et ne donne aucune visibilité au CLIS (qui ne doit pas communiquer à la place de l'ANDRA). Sur ce point, M. FORBES indique que l'ANDRA s'est abstenue de communiquer pour laisser la main au CLIS.

MM. CANOVA et FERNBACH précisent que le CLIS se doit de donner ces éléments d'information qui permettent de recueillir des réactions du public. M. CANOVA confirme par ailleurs que le CLIS a été saisi par le gouvernement pour avis sur cette proposition de ZIRA (cf point 3).

Pour M. PANCHER, le CLIS aurait intérêt à établir une stratégie d'information et procéder par étape : présenter la ZIRA puis aller demander aux populations ce qu'elles en pensent ou si elles ont des questions, puis leur répondre, en se structurant avec l'appui d'un conseil scientifique (notamment pour sélectionner des experts indépendants), et de professionnels de la concertation et de la communication.

MM. FERNBACH et FLEURY insistent sur le fait que le CLIS doit garder le contrôle de sa communication mais ne rejettent pas l'idée d'un appui extérieur dans ce domaine, sachant que le CLIS a été capable, par le passé, de lancer des appels d'offres internationaux. Pour M. FLEURY, la communication du CLIS doit porter sur l'évaluation du travail scientifique de l'ANDRA : dans le cas particulier de la ZIRA, il s'agit de savoir si les résultats obtenus jusqu'ici permettent de déterminer cette zone. M. MUEL s'inquiète de la difficulté qu'il y a à se forger sa propre opinion lorsque les experts ont des avis divergents.

Suite à ces observations, M. CANOVA propose, avec l'accord des membres du Conseil, que le document soit modifié en mettant en avant la demande d'avis faite au CLIS et les moyens nécessaires pour le rendre, puis soumis pour approbation par mail avant diffusion le 27 décembre.

Diverses interrogations soulevées par Mme FRANCOIS (que recouvre l'appellation ZIIS, y aura-t-il des zones d'entreposage en surface et de quelle nature, quels impacts auront les modes de transport, comment se procurer des précisions sur ces sujets...) et M. OLLIVIER (compatibilité projet BTL à Saudron et zone d'entreposage ou de stockage) font déjà l'objet des travaux des commissions thématiques et seront traitées ultérieurement.

3) Préparation de l'avis du CLIS sur la proposition de ZIRA

M. CANOVA fait part du courrier de M. BORLOO (reçu début décembre par la seule voie électronique) sollicitant l'avis du CLIS (au même titre que la Commission Nationale d'Evaluation et l'Autorité de Sûreté Nucléaire) sur la proposition de ZIRA, avant la fin de l'année.

Suite à la discussion sur le document à paraître dans la presse (cf point 2) et à diverses interventions dénonçant le trop court délai d'étude du dossier, M. CANOVA propose d'adresser une réponse demandant un délai supplémentaire afin que le CLIS puisse donner un avis construit à partir d'une large consultation et d'une évaluation des recherches de l'ANDRA ayant abouti à la proposition de ZIRA.

Les membres du CA approuvent cette proposition à l'unanimité.

En réponse à M. DEBOURDEAU, M. CANOVA précise que la demande d'avis à ce stade de la procédure n'est pas prévue dans les textes (loi de 2006 ou décret du 16 avril 2008), que l'avis ne peut être que consultatif et que le gouvernement peut ne pas attendre celui du CLIS pour prendre sa décision. Il donne également lecture du message du maire de Bonnet par lequel ce dernier l'informe de la prise de position du conseil municipal lors de sa réunion du 18 novembre contre le projet de ZIRA et de stockage à cet endroit (en raison des incertitudes et des conséquences à long terme pour les populations et l'environnement).

4) Projet de règlement intérieur

M. CANOVA rappelle que le projet de règlement intérieur a été élaboré par un groupe de travail comprenant MM. CORRIER, COUDRY, FLEURY, JAQUET et lui-même. Il vise à régler certains points particuliers (suppléance, absences répétées, délégations, commission d'appel d'offres...).

M. FLEURY souhaite que le seuil en-deçà duquel une mise en concurrence n'est pas nécessaire soit abaissé à 2000 € (au lieu de 4000 €), ce qu'approuvent les membres du Conseil.

Sous réserve de cette modification, le projet de règlement intérieur est adopté et sera soumis à la prochaine Assemblée Générale. Il est convenu de le mettre en œuvre à titre provisoire, en attendant son adoption définitive, en ce qui concerne les règles de mise en concurrence.

5) Questions diverses

- Réversibilité : M. CANOVA indique que M. DELALONDE, président de l'Association Nationale des Commissions Locales d'Information (ANCLI), CLI existantes auprès des Installations Nucléaires de Base, souhaite évoquer les perspectives de coopération entre l'ANCLI et le CLIS (notamment sur la question de la réversibilité). Il est décidé de l'inviter à l'occasion d'une prochaine réunion du Conseil d'Administration.

M. Gilles HERIARD-DUBREUIL, directeur de Mutadis, à l'origine du programme de recherche européen COWAM auquel le CLIS a participé, veut également discuter des actions conjointes qui pourraient être menées en vue du débat public et de la loi sur la réversibilité. Il est décidé d'organiser une rencontre avec les membres du Conseil d'Administration et ceux de la commission « Réversibilité ».

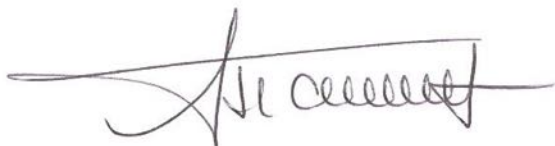
- M. CANOVA fait part de l'initiative de la commune de Bricon (52) d'organiser une soirée d'information sur le nucléaire en février 2010, à laquelle pourraient participer des membres du CLIS. Avant toute décision (en particulier sur les modalités d'intervention), il sera demandé à la commune d'apporter des précisions relatives au déroulement de cette réunion (thèmes abordés, participants, public...).

- M. FLEURY relaie la demande du CEDRA d'intervenir en AG pour présenter son point de vue sur la gestion du site de l'ANDRA à Soulaines, suite à la visite du CLIS sur place le 15 décembre. M. FERNBACH indique qu'une rencontre est prévue avec des membres de la CLI du Centre de stockage de l'Aube le 2 février à Bure. Les membres du CLIS y seront conviés.

A Bure, le 15/02/10

Le Président du Comité,

Jean-Louis CANOVA



Le Vice-Président du Comité,

Robert FERNBACH

